

Bulletin d'informations



Saint-Médard-sur-Ille

N°25 Novembre 2015

Sommaire

Edito.....	p. 1
Conseils municipaux ..p. 2 et 3	
Sécurité routière.....	p. 3
École et TAP.....	p. 4
ALSH.....	p. 5
Repas intergénérationnel.....	p. 5
Semaine bleue.....	p. 5
Le comité consultatif.....	p. 6
Arts vivants.....	p. 6
Fête de la musique.....	p. 7
Passage à niveau de la Halte.....	p. 8 et 9
Collectif intercommunal.....	p. 10
Assainissement.....	p. 11
Végétalisation du cimetière.....	p. 11
Refuge chauves-souris.....	p. 12
Val d'Ille.....	p. 12
Les associations.....	p. 13 à 15
État-civil - Urbanisme Agenda.....	p. 16

Bulletin d'informations de Saint-Médard-sur-Ille

Siège social : 2, rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-sur-Ille
Tél. 02 99 55 23 53 - Fax 02 99 55 67 00
Courriel : mairie@smdsi.fr
Site : www.saint-medard-sur-ille.fr

Responsable de publication :
Lionel Van Aertryck

Rédaction Commission
Communication :
Laurence Moiré,
Romain Lemarchand,
Jérôme Bournonville,
Nathalie Montembault
et Stéphane Quernec

Création & Impression :

Imp. IMPRIM'VERT

Impression encres végétales
sur papier 100 % recyclé



Edito

Pour la seconde fois cette année, le fanatisme aveugle a frappé notre nation en s'attaquant à des innocents. Rien ne peut justifier un tel déversement de violence et les mots sont dérisoires et impuissants pour qualifier l'ignominie d'un tel acte. Toutes nos pensées vont maintenant vers les familles des victimes et pour tous ceux dont la vie a basculé ce vendredi 13 novembre. Personne ne peut rester indifférent, notre vie aussi est impactée. C'est à présent ensemble, dans la cohésion nationale et en s'appuyant sur toutes les composantes de notre société que nous relèverons ce défi que tente de nous imposer des esprits dévoyés et irrespectueux de ce qui devrait tous nous réunir, la vie.

Justement, même s'il est difficile de se replonger sur notre quotidien après un tel événement, c'est aussi en poursuivant notre chemin que nous resterons debout. Plusieurs décisions prochaines auront des conséquences importantes pour le devenir de notre collectivité. Deux d'entre elles, qui partagent le point commun qu'elles sont entre les mains du préfet de Région, nous concernent plus particulièrement.

L'avenir du passage à niveau est au cœur de nos préoccupations depuis presque 6 mois. Une issue acceptable se dessine malgré tout, confirmée par le comité des financeurs réunis le 19 novembre qui a validé le principe de réalisation d'un viaduc et l'abandon de la solution de fermeture pure et simple proposée jusqu'à présent par le préfet. La mise en œuvre de cette solution repose sur la signature d'un protocole d'accord entre tous les partenaires qui devrait intervenir en début d'année prochaine. Je salue ici l'initiative du département qui a su mobiliser les acteurs autour d'une autre voie de sécurisation du site.

L'autre décision concerne l'évolution des périmètres des communautés de communes. La loi NOTRe a fixé à 15 000 le seuil des intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2017. En l'état, le Val d'Ille dispose de près de 20 000 habitants et n'est pas directement concerné. Ce n'est pas le cas de nos voisins du Pays d'Aubigné qui doivent trouver une solution qui passe par la dissolution de leur intercommunalité. Sur la base des informations disponibles le conseil communautaire s'est prononcé, à la majorité, pour l'accueil des communes du Pays d'Aubigné qui le souhaitent au sein du Val d'Ille. Concrètement, 8 communes (Aubigné, Andouillé-Neuville, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Feins, Montreuil-sur-Ille, Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin-d'Aubigné, Gahard) ont exprimé le souhait de nous rejoindre et cette position a été prise en compte par le préfet lors de l'élaboration du schéma départemental des futurs périmètres d'intercommunalité. Nous partageons déjà de nombreux points communs avec ces communes et je ne doute pas que nous trouvions rapidement des points d'entente pour définir un projet de territoire partagé. Cette extension de périmètre devrait nous apporter enfin un peu de stabilité « administrative » et nous permettre de défendre les intérêts de communes péri urbaines mais encore rurales face à une métropole rennaise attractive avec qui nous devons engager des coopérations.

Le maire, Lionel Van Aertryck

Vie Municipale

Principales décisions des conseils municipaux de juin, septembre et octobre 2015

Séance du 16 juin 2015

- › Le conseil municipal a modifié, avec l'accord des agents et des instances du personnel de la fonction publique, le temps de travail des services techniques et a passé la durée hebdomadaire à 37 heures, générant 1 jour de RTT par mois (contre 39 heures et 2 RTT par mois auparavant) afin d'augmenter les temps de présence des agents sur la semaine.
- › Régine Ledreux a été désignée pour représenter la commune auprès de l'association ACSE 175 d'accompagnement au retour à l'emploi, à Betton.
- › Le conseil municipal a résilié la convention avec la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme tels que les permis de construire et les déclarations préalables (service qui prend fin au 1^{er} juillet 2015) et a validé la convention d'accès au service d'instruction mis en place par la Communauté de communes du Val d'Ille au profit de ses communes.
- › Le contrôle des installations d'assainissement collectif réalisé lors des ventes immobilières sera dorénavant facturé aux propriétaires. Le tarif du contrôle avant vente est de 80 € et celui de la contre visite (si nécessaire) est de 30 €.
- › Une convention de partenariat avec l'association Groupe Mammalogique Breton va permettre de créer un abri pour les chauves-souris dans les combles des archives de la mairie.
- › Afin de compléter l'équipe des services techniques, le conseil municipal a validé le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat unique d'insertion -

Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, sur une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet.

- › La commune a adhéré à l'association communautaire OCAVI (25 € par an) afin de pouvoir louer à tarifs avantageux des matériels (barnum, estrades, sono...).

Séance du 30 juin 2015

- › Après appel à la concurrence, le conseil municipal a retenu l'offre du groupement dont le mandataire est l'agence Gautier/Guilloux pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie.
- › Le conseil municipal a décidé de modifier la convention de location de salles communales aux particuliers afin d'y intégrer deux nouvelles dispositions destinées à lutter contre les nuisances sonores après l'heure de fermeture fixée à 1 heure du matin.
- › Le conseil municipal a décidé d'augmenter le tarif des repas de cantine de 0,05 €, soit 3,15 € le repas enfant et 4,35 € le repas adulte, d'augmenter le tarif de l'heure de garderie de 0,05 € soit 1,45 € l'heure, ces augmentations seront appliquées à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.
- › Le conseil municipal a retenu de nouveaux tarifs de l'ALSH pour l'année scolaire 2015-2016.

Séance du 3 septembre 2015

- › Le conseil municipal autorise le Maire à organiser une enquête publique pour le déclassement du parking de la rue des sports afin de permettre l'extension de la salle des sports.

- › Les conseillers autorisent la conclusion de deux avenants au contrat de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des sports : changement de dénomination sociale du maître d'œuvre et Réajustement du forfait définitif de rémunération (28980 € HT pour la mission de base, 2415 € HT pour la mission OPC) au regard du coût prévisionnel définitif de l'opération.

Séance du 15 septembre 2015

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à mettre en place le dépôt systématique d'une Déclaration Préalable dans le cadre d'une création ou modification de clôture.
- fixe le taux d'indemnité de conseil du receveur municipal à 50 % pour la durée du mandat.
- accorde une subvention de 640,14 € pour le comice agricole de 2015.
- accorde une subvention de 305 € à FGDON pour le piégeage des ragondins sur la commune.
- accorde une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association OCM tennis de table.
- sollicite un fonds de concours de 15 579 € en section de fonctionnement auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille pour l'année 2015.
- autorise M. le Maire à présenter une demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (engagements de procéder aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public).
- décide la création d'un poste d'adjoint technique (24/35^e) pour la cantine, la garderie, la restauration et le ménage pendant les temps périscolaires et extra-scolaires.

> Vie Municipale

- approuve les règlements de l'accueil de loisirs sans hébergements, de la cantine, de la garderie, des temps d'activités périscolaires.
- autorise à faire un don d'un matelas sportif inutilisé à l'association « asphalte » de Guipel.

Séance du 13 octobre 2015

- > Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel arrêté au 31 décembre 2014, établi par la SADIV pour la ZAC de la Croisée des Chemins après présentation du bilan prévisionnel actualisé des activités, du plan de trésorerie actualisé, d'un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé, d'une note de conjoncture.
- > Les conseillers acceptent la somme de 5 350 € de répartition des recettes des amendes de police et s'engagent

à exécuter les travaux de mise en place d'écluses sur les secteurs de la Ratulais et des Quatre Chemins.

- > Le conseil municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille l'attribution d'une subvention d'un montant de 779,40 € dans le cadre du Contrat de Territoire du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque.
- > Le conseil municipal accorde le versement d'une subvention d'un montant de 184 € à l'association nationale des St Médard de France.
- > Il fixe la participation de Saint-Médard-sur-Ille aux centres de loisirs des communes extérieures à 7,50 € par jour et par enfant afin d'uniformiser le tarif entre communes, à compter du premier janvier 2015 et pour les périodes durant lesquelles le centre de loisirs de Saint-Médard-sur-Ille n'est pas ouvert.

> Dans le cadre des ateliers péri-éducatifs, la commune de Saint Médard confie à l'école de musique intercommunale du Val d'Ille Allegro l'organisation de ces ateliers.

> Le conseil municipal décide de faire évoluer le tarif du m³ d'eau consommé de 1,36 € à 1,38 € à compter du 1^{er} janvier 2016 et de faire évoluer le tarif d'abonnement de 36 € à 38 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

> Dans le cadre du projet « Un verger pour demain », la communauté de communes du Val d'Ille et les associations CAC21 ont décidé de mettre en valeur l'intérêt des vergers pour la biodiversité et l'éducation à l'environnement. Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour l'acquisition de porte-greffe.

Les comptes-rendus complets sont disponibles sur www.smdsi.fr
Les conseils municipaux (réunions publiques)
ont lieu les 3^e mardi du mois (sauf exception) à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Sécurité routière



Piétons, cyclistes, soyons visibles !

150 mètres : c'est la distance à laquelle un piéton est visible de nuit lorsqu'il est équipé de bandes réfléchissantes, contre 30 mètres sans équipement ! Or à 50 km/h, un automobiliste a besoin de 26 mètres pour arrêter son véhicule et la majorité des conducteurs roulent à plus de 70 km/h sur les routes de campagne !

Enfants et seniors, vous êtes particulièrement vulnérables :

- près de 50 % des piétons tués dans des accidents de la route sont âgés de 65 ans et plus ;
- 25 % des piétons blessés dans un accident de la route sont des enfants de 0 à 14 ans.

Une mauvaise visibilité est un facteur important d'insécurité.

ÉQUIPEZ-VOUS !

Vêtements clairs, gilets, brassards, autocollants, porte-clés réfléchissants sur les sacs, lampe de poche...

Il existe des solutions !

Depuis 2008, le port d'un gilet haute visibilité est obligatoire pour les conducteurs ou passagers d'un cycle circulant hors agglomération lorsque la visibilité est mauvaise et la nuit, pourquoi ne pas s'équiper lorsqu'on est piéton ?

Pour en savoir plus :

www.securite-routiere.gouv.fr

> Vie Municipale

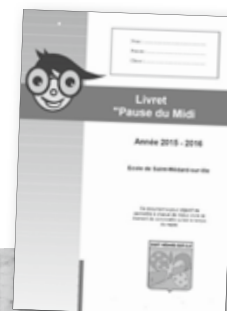
École et TAP

138 enfants ont été accueillis à l'école de Saint-Médard lors de la rentrée de septembre. Ils sont répartis en 6 classes prises en charge par, Sophie Robert pour les petite et moyenne sections, Sophie Berthelot pour les moyenne et grande sections, Claire Juge pour les CP/CE1, Xavier Garcia et Soizic Rousselot pour les CE1/

CE2, Marie Debroise pour les CM1 et enfin Jacqueline Coupé et Fanny Lecoq pour les CM1/CM2.

Lors de cette rentrée, les enfants ont pu découvrir de nouveaux outils rappelant les règles du bien vivre ensemble sur les temps périscolaires : affichage dans la cantine, mise en place d'un livret assurant le lien entre

les familles et le personnel municipal en charge de la cantine. Chacun s'est approprié ces outils qui paraissent satisfaire petits et grands.



Crédit photo: Claude Fournel - Ouest-France



Pour information, voici les personnes qui, chaque jour, veillent au bien-être des enfants de Saint-Médard sur les temps périscolaires :



Patricia Anger
ATSEM MS-GS
Cantine



Corinne Dejaeger
ATSEM PS-MS
Cantine



Jocelyne Favrel
Cantine - Garderie



Sophie Frebourg
Entretien



Rozenn Guinard
Cantine



Ivone Jouan
Cantine - Garderie
Cantine ALSH



Nathalie Lelièvre
Cantine - Garderie
Étude



Dylan Mabilais
ALSH - Cantine
Garderie - TAP - Étude



Anne Merrant
Bibliothèque
TAP



Guillaume Linay
ALSH
Garderie - TAP



Léonie Rocher
ALSH - Cantine
Garderie - TAP - Étude

ALSH

Depuis la rentrée 2014, la municipalité a mis en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Les temps d'activités périscolaires qui se déroulent du lundi au jeudi, de 16 h 30 à 17 h 30, ont pour objectif de proposer aux enfants de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées. Depuis la rentrée 2015 l'équipe d'animation a proposé des ateliers thématiques où les enfants ont pu découvrir et pratiquer le Land-art, des jeux sportifs, l'origami, des jeux autour de la lecture...

Pour la période à venir les enfants du CE1 au CM2 pourront s'essayer à la photo en intégrant l'atelier du photographe, au scrapbooking et au base-ball. Les plus petits iront découvrir de nouveaux jeux autour de la lecture, inventer leur propre histoire afin de créer leur livre et participer à de nombreux jeux inspirés de jeux télévisés !



Repas intergénérationnel



Depuis quelques mois les aînés de la commune ont la possibilité de prendre le repas du mercredi midi à la cantine avec les enfants du centre de loisirs. Un petit groupe d'habitues prend plaisir à se retrouver tous les quinze jours dans ce lieu pour déguster les plats préparés par Ivone et ses histoires non moins savoureuses.

Pour la saison d'hiver, la commission affaires sociales a accédé à la demande de ces habitués pour proposer ce rendez-vous tous les mercredis. Ivone serait ravie de voir le groupe s'agrandir et faire de ce temps du midi un moment de partage entre petits et grands. La formule est simple : vous faire connaître la semaine précédent le repas auprès de Valérie Maréchal, en mairie et de vous acquitter de la somme modique de 5 euros pour un repas complet.

Semaine bleue

Théâtre-débat : dans le cadre de la semaine bleue, semaine nationale dédiée aux personnes retraitées, la commission affaires sociales avait souhaité se mobiliser en collaboration avec le comité consultatif « Au fil de l'âge », en proposant un rendez-vous aux habitants de Saint-Médard. Conjointement avec le CLIC de l'Ille et de l'Illet et la mutualité française, un théâtre-débat a été organisé le

jeudi 15 octobre dernier, « Juliette au pays des embûches ».

Les statistiques révèlent que chez les 65 ans et plus, la chute représente la 1^{re} cause d'accident mortel ainsi que la 1^{re} cause d'entrée dans la dépendance. C'est avec humour que la prévention des chutes a été abordée auprès d'un public attentif et d'une salle comble. Des professionnels de

la santé (gériatre et ergothérapeute), de l'aide à domicile (ADMR) et le CLIC (centre local d'information et de coordination de Saint-Aubin) étaient présents pour répondre aux différentes questions que ce sujet pose à chacun pour lui ou pour son entourage. Cet après midi s'est conclue par un goûter qui a permis de rassembler les acteurs bénévoles, les professionnels et le public.



> Vie Municipale



Le comité consultatif « Au fil de l'âge »

Dans un souci de mieux répondre aux questions sociales des habitants, ce comité consultatif a vu le jour en début d'année. Tous les mois, ce groupe se réunit pour faire remonter des problématiques et surtout envisager des solutions, proposer des temps de rencontres et tenter de favoriser le lien entre les habitants de différents horizons.

La mise en place d'un banc public sur la rue de la côte est une des petites actions menées à bien par le groupe en collaboration avec la municipalité.

Le 21 juin, une première « journée citoyenne » était organisée pour offrir du temps à des particuliers ayant besoin d'une aide ponctuelle dans le jardin, par exemple. Des actions ont pu être menées sur le bourg et les citoyens volontaires se sont retrouvés autour d'un repas partagé ouvert à tous.

Pour marquer le temps de Noël, l'idée d'un goûter convivial a été suggérée et il vous sera proposé courant décembre.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre le comité Au fil de l'âge, il vous suffit de laisser vos coordonnées en mairie pour ensuite être convié à nos réunions.

Arts vivants

La commission culture propose un nouveau rendez-vous annuel pour mettre en scène un talent local. Pour cette première édition, Catherine Baudichet nous a fait l'honneur et la joie de sa présence en compagnie d'un illustre violoniste, Jean-Pierre Montier et d'un de ses groupes, Pilan composé d'un batteur brillant,

Christophe Linay et d'un jeune saxophoniste talentueux, Gwendal Devoulon. Comme annoncé, nous avons pu vagabonder avec délice sur les différents registres de ces trois formations avec un fil conducteur tenu magistralement par notre joueuse de harpe préférée.

Devant le succès de cette édition, il a été décidé de proposer une nouvelle date pour satisfaire les moins chanceux. Rendez-vous donc le samedi 21 novembre à 20 h 30, salle polyvalente.



> Vie Municipale

Fête de la musique

Saint-Médard fête la musique et l'artisanat



FÊTE DE LA MUSIQUE



à Saint-Médard-sur-Ille le 28 juin 2015



C'est lors d'un magnifique dimanche ensoleillé qu'à eu lieu cette édition 2015 de la fête de la musique, le 28 juin dernier. Sous l'impulsion de Guillaume Boulassier, la municipalité aidée par des bénévoles et des associations a organisé ce moment festif.

Ce n'est pas moins de 7 formations musicales aux styles variés qui ont pu se produire lors de cet après-midi. Beaucoup étaient constituées

de médardais ou avaient des attaches dans la commune :

- Billie Band (jazz);
- Silvère, Vincent et Guillaume (latine acoustique);
- Galais teen spirit (pop rock);
- Fourrure (électro);
- Rêve de chien (punk rock family);
- Morkelvyz (space métal);
- Yellies (rock).

Côté artisanat, plusieurs stands (confections, ferronnerie, bijoux...)

ont également permis de mesurer l'étendue des talents locaux.

La réussite de cette journée est le fruit de l'investissement de beaucoup, qu'ils en soient remerciés, notamment les exposants, les musiciens, les techniciens du son, «les petits plats dans les grands» et les membres de l'amicale laïque pour la tenue de la buvette.

À l'année prochaine !

Passage à niveau de la Halte

Les faits

Le passage à niveau de la Halte a été le siège d'un dramatique accident en octobre 2011, qui a conduit les pouvoirs publics, dont la commune, à engager d'importants travaux et à inscrire ce passage à niveau sur la liste des passages à niveau « préoccupants » au niveau national. Des études pour sa suppression (techniques, environnementales...) ont été engagées par le département à la demande du préfet.

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier bulletin municipal, la municipalité reste particulièrement vigilante depuis cet accident sur les suites qui sont envisagées pour la sécurisation du passage à niveau de la Halte par les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la SNCF. La commune participe activement aux différentes réunions sur ce sujet auxquelles ses représentants sont conviés.

Alors qu'une phase de concertation et de présentation des différents scénarios de réalisation d'une voie

de contournement associée à une fermeture du passage à niveau à horizon 2018/2020 était sur le point de démarrer en juin 2015, dans la droite ligne de ce qui avait été proposé jusqu'alors, le préfet d'Ille-et-Vilaine est subitement intervenu auprès du département pour demander le « report » de cette concertation afin d'étudier une autre « proposition ».

Cette proposition de sécurisation se résume à une fermeture pure et simple du passage à niveau et à un report du trafic routier sur Montreuil-sur-Ille, dont le passage à niveau pourrait profiter de travaux de sécurisation.

Le 6 juillet, le préfet et ses services ont fait part de cette proposition aux financeurs des projets de suppression des passages à niveau lors d'un comité auquel la commune n'était pas conviée. Informé de la teneur de cette proposition et après avoir consulté les maires des communes concernées, nous avons adressé un courrier au préfet afin de l'alerter sur le caractère inacceptable de cette proposition, car déconnectée

des réalités locales. En résumé, la fermeture du passage à niveau sans solution de contournement s'apparenterait à une double peine pour les médardais, déjà traumatisés par l'accident de 2011 et devant à présent subir les conséquences d'une décision à laquelle ils n'auraient même pas été associés.

Malgré cette alerte, le préfet a ensuite confirmé par courrier début août que cette « solution » avait sa faveur. Rien n'est donc encore mis en application, mais il nous appartient dorénavant, collectivement, avec tous les soutiens que nous pourrions réunir, d'exprimer notre désapprobation et de proposer des « alternatives réalistes », pour reprendre ses propres termes.

Réunion publique du 26 septembre

250 à 300 personnes étaient présentes ce jour-là, des médardais bien sûr, mais aussi les maires des communes voisines, le Président du Val d'Ille, l'association des victimes et un représentant d'un syndicat de cheminots. Après une présentation de l'historique des accidents ayant



> Vie Municipale

eu lieu sur le passage à niveau ainsi que des différentes démarches de sécurisation engagées, les échanges avec le public ont portés à la fois sur les conséquences de la fermeture du passage à niveau mais aussi de solutions de sécurisation alternatives.

Ainsi, il a été fait part entre autres, d'un impact sur la pollution du fait de l'augmentation des distances de circulation, de difficultés pour notamment les exploitants agricoles de la commune mais aussi des communes avoisinantes, du report que cela créerait sur le passage à niveau du Tertre d'Ille qui n'est pas exempt de dangerosité, de l'impact sur le dynamisme et les prix de l'immobilier, des conséquences enfin sur l'école, les commerces, les relations sociales...

Plusieurs solutions techniques de sécurisation ont été abordées par les participants, il a notamment été question des doubles-barrières, de détecteur de masse, de feux de signalisation, de ralentissement des trains...

Monsieur Taillard (Maire de Montreuil-sur-Ille) a indiqué que la fermeture impacterait Montreuil, notamment pour la ZAC en cours. Il est hostile à cette fermeture. Il a noté que le préfet prévoit un report de financement sur Montreuil mais se pose la question : pour quoi faire ? Monsieur Monnerie (Maire de Saint-Germain-sur-Ille) veut faire preuve de solidarité avec les habitants de Saint-Médard et est préoccupé par l'impact routier que cela pourrait avoir notamment sur sa commune.

Pour sa part, Monsieur Moysan (Maire d'Aubigné) pense quant à lui que la proposition du Préfet est lié à un problème de financement, et considère que les médardais sont pris en otage.

Monsieur Chevrel (Président du Val d'Ille) a témoigné de la solidarité du Val d'Ille et de ses communes



membres, il rappelle que des travaux ont déjà été réalisés. Pour lui, Il faut rassembler l'ensemble des personnes touchées par ce projet de fermeture pour l'empêcher.

Monsieur Labourdette (Président de l'association des victimes) plaide entre autre pour le ralentissement des trains, pour lui, le préfet a tous les droits de limiter la vitesse des trains. Il informe également que l'association est partie civile dans le procès de l'accident de 2011 et a obtenu que la SNCF soit mise en examen.

À noter la présence, à cette réunion d'un représentant du syndicat SUD-Rail qui se montre solidaire des habitants et rappelle que les cheminots sont également concernés. Ils sont également partie civile dans le procès. Pour lui, cette proposition de fermeture, c'est un problème financier, l'humain passe après. Pour

la proposition des doubles-barrières pour lui c'est faisable et à faible coût. Les accidents sont selon lui toujours lié à un problème de comportement mais il est vrai que ce passage à niveau est très dangereux. Il informe également que le ralentissement des trains à hauteur du PN 11 n'a aucun impact sur les horaires des trains, certains chauffeurs le pratique.

On le voit, l'implication des habitants de Saint-Médard mais aussi des communes limitrophes, des usagers du train et de la municipalité sera décisive dans les semaines à venir. Ainsi, cette réunion a permis également de faire connaître l'initiative d'habitants de Saint-Médard : la création d'un collectif.

Depuis la rédaction de cet article, une avancée importante a été obtenue, en effet, le préfet reviendrait sur sa position, comme l'indique l'édition de ce bulletin.

> Vie Municipale

Collectif intercommunal

contre la fermeture du passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille



Suite à l'annonce en août du Préfet de région de supprimer purement et simplement le passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille (PN11), un collectif s'est créé pour porter la voix des habitants souhaitant maintenir l'interconnexion routière ainsi que la cohésion communale et intercommunale.

Le 26 septembre, suite à l'inquiétude grandissante suscitée par l'annonce du Préfet, une réunion publique a été organisée par la municipalité afin d'exposer la situation à plus de 300 habitants de Guipel, Aubigné, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Médard, Montreuil et Saint-Germain-sur-Ille, concernés directement par le projet de coupure du territoire et par les reports de trafics engendrés.

Le collectif s'est déjà réuni les 9 et 23 octobre 2015.

Notre collectif est apolitique, ne sert aucune idéologie et regroupe un large panel de riverains et d'usagers, de toutes tendances confondues, impactés très fortement par la décision de fermeture, tant sur les plans économiques, sociaux, environnementaux (surcoût et temps des contournements, fermeture de classes, attractivités...) que sur le

plan de la sécurité (augmentation du trafic du chemin des écoles à Montreuil, report significatif du trafic vers le franchissement du PN12 potentiellement plus dangereux...).

Le PN11, déjà bénéficiaire d'investissements publics et qui fait partie des 5 passages à niveau bretons classés, n'est en aucun cas un site banal mais un ouvrage clé, essentiel à la vie de notre territoire.

Nous considérons que la décision du Préfet revient à supprimer purement et simplement une artère de notre communauté, prive plus d'un tiers des habitants de la commune de l'accès direct à son école, aux collèges voisins, aux commerces... les isole des services de secours.

La fermeture pure et simple du passage à niveau est inacceptable.

Nous sommes donc déterminés à faire valoir notre droit à la concertation et nos messages sont simples :

- nous voulons une solution de circulation qui maintienne l'unité de Saint-Médard-sur-Ille;
- oui nous sommes bien pour la sécurisation du PN11, et contre le transfert du problème sur les

communes voisines, notamment Montreuil-sur-Ille;

- oui au ralentissement du train, que nous exigeons sans attendre, mesure qui aurait dû être engagée dès les premiers accidents mortels;
- oui à l'expérimentation de technologies innovantes (détecteurs d'obstacles, lidars...) comme c'est le cas pour des passages à niveau préoccupants situés dans des territoires dont la fermeture ne coupe pas la commune en deux;
- oui à la concertation avec les habitants;
- non à la fermeture du passage, il en va de l'intérêt général.

Nous comptons sur votre soutien en diffusant les affiches, en signant la pétition en ligne, en mairie et dans les commerces. Suivez notre actualité et participez via notre page Facebook (CollectifPN11).

Vous pouvez également nous suggérer vos propositions par mail (CollectifPN11@gmail.com). Vous pouvez enfin commenter le cahier de doléances disponible en mairie de Saint-Médard-sur-Ille.

Le Collectif PN 11

Assainissement collectif ou tout-à-l'égout

On ne peut tout jeter dans le tout-à-l'égout ! La suite...

Notre système de collecte des eaux usées, ses postes de refoulement et les deux stations d'épuration sont sensibles. Ce sont nos agents communaux qui les entretiennent. Les rejets graisseux du printemps associés à des graviers impactent toujours un poste de refoulement (bouchon à l'intérieur d'une conduite évacué en septembre, une pompe actuellement en réparation). Aussi, merci de ne pas rejeter au réseau des graisses et matières non dégradables (protections périodiques, lingettes, objets divers).

Prix de la prestation eaux usées

La commune est assistée pour le contrôle du bon fonctionnement du système d'assainissement par un technicien du Conseil Départemental. Cet agent réalise chaque année une visite détaillée des installations

et un bilan des flux hydrauliques et polluants avant et après traitement. L'entretien des installations par la commune a été jugé satisfaisant. Mais un dysfonctionnement important a été mis en avant à partir de l'année 2013. Les volumes d'eaux usées traités à la station d'épuration (STEP) de Darancel ont été multipliés par 2,5 en 3 ans. Bien que la charge de pollution reste modérée à la STEP, les volumes dépassent maintenant largement la capacité de la station. Ces flux sont dus à des intrusions d'eaux claires dites parasites, issues soit de la nappe phréatique (raccordement de drain, casse de conduites ou de regards, etc.) soit de raccordement d'eaux de pluie.

Notre système d'assainissement est dit séparatif. C'est à dire que le réseau d'eau usée ne doit pas recevoir d'eau de pluie via les gouttières et les grilles avaloirs.

Pour éviter des sanctions financières et pour continuer l'urbanisation de la commune, une étude diagnostic du réseau va être lancée début 2016 : quantification précise des intrusions, sectorisation puis localisation des défauts et mauvais raccordements. Le diagnostic va déboucher sur un programme pluriannuel de travaux.

Afin de financer l'étude et les travaux qui s'en suivront, le conseil municipal a voté une augmentation du prix « eaux usées » :

- l'abonnement passe de 36 à 38 € HT ;
- le prix au m³ passe de 1,36 à 1,38 € HT/m³.

À noter que les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Normandie sont élevées pour cette étude (60 %) et que le prix de l'eau « eaux usées » reste inférieur sur notre commune aux moyennes départementales et nationales.

Végétalisation du cimetière

La commune a débuté en novembre une phase de test de végétalisation du cimetière. Le respect des défunts nous guidera tout au long de cette modification d'aspect et de gestion du cimetière.

Comme le montre cette photo du cimetière de Rennes, la présence de végétation, de zones enherbées et de fleurs vivaces offrent aux cimetières beauté, quiétude et sérénité. Ces valeurs sont propres au recueillement.

Cette végétalisation est souhaitable mais aussi nécessaire suite à l'abandon des produits phytosanitaires sur la commune. De fortes quantités d'herbicides étaient épanchées sur le cimetière. Or il est important de protéger et de garantir la sécurité sanitaire du public et des agents (risques cancérigènes). En outre, l'utilisation des pesticides par les collectivités publiques sera interdite par la loi au 1^{er} mai 2016.



Le désherbage manuel doit être limité. L'enjeu est maintenant de choisir les essences les mieux adaptées. Les plantations vont dépendre de la fréquence de passage et de l'accessibilité aux engins. Ainsi les entre-tombes vont recevoir des essences à très faible croissance et avec potentiel qualitatif : sédums, vivaces. À contrario, les allées principales seront enherbées avec des essences résistantes au piétinement et aux passages d'engins : fétuques rouges, ovines, élevées, microtrèfle (avec une base de raygrass).

Pour limiter encore la présence d'herbes folles non désirées, des semis vont être réalisés aux pieds de mur avec des vivaces et des bis-annuelles.

Avec l'assistance du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, des retours d'expériences seront collectés auprès des communes alentours qui se lancent également dans cette démarche. Le choix des essences et les techniques seront alors ajustés pour les années à venir. Le Syndicat de Bassin Versant participe également au financement du projet.

> Environnement

Refuge pour les chauves-souris

La Commune a signé une convention avec le Groupe Mamallogique Breton (GMB) pour la création d'un refuge pour les chauves-souris.

Les chauves-souris, de la famille des chiroptères, sont des mammifères nocturnes. Discrètes, petites et silencieuses, le plus souvent invisibles, elles consomment quasi exclusivement des insectes et des araignées.

Avec 21 espèces identifiées, les chauves-souris représentent plus du quart des espèces de mammifères sauvages de Bretagne.

Cette richesse naturelle est malheureusement menacée, tant au niveau européen qu'à l'échelle de notre région.

Les recensements actuels et les données historiques montrent une forte régression pour quasiment toutes les espèces de chiroptères en Bretagne.

Un membre du GMB a visité les sites de nichage potentiels dans les bâtiments publics de Saint-Médard. Des traces de passage ont été identifiées dans le grenier au-dessus de la mairie. Cet espace n'est pas



utilisé, aucun projet n'est envisagé dans ces combles. Le local est adapté et ne demandera que de petits aménagements (gros nettoyage, calfeutrement des lucarnes et remplacement du volet très abîmé). Une bâche sera posée au sol pour collecter le guano qui fertilisera les parterres communaux.

Vous pouvez également participer à la sauvegarde des chiroptères en accueillant un refuge dans votre propriété ou votre jardin (contact@gmb.asso.fr) ou en installant des nichoirs artificiels et en préservant les haies.

Val d'Ille

Le Val d'Ille ouvre une plateforme d'info-service sur la rénovation énergétique de l'habitat

Un service pour les particuliers et les professionnels

La nouvelle plateforme, lancée en septembre dernier, a élu domicile au siège de la Communauté de Communes du Val d'Ille, à Montreuil-le-Gast. Elle s'adresse aux résidents du Val d'Ille comme aux professionnels du bâtiment. Sa mission : accompagner les projets de rénovation des particuliers qui souhaitent améliorer l'efficacité

énergétique de leur logement ou réaliser des aménagements d'accessibilité en cas de perte d'autonomie.

Un guichet d'accès aux aides

Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, les conseillers de la plateforme proposeront une étude personnalisée de leurs droits aux différentes aides financières (subvention, éco-prêt à 0 %, crédit d'impôt, etc.) afin d'optimiser le coût de la rénovation.

D'autres dispositifs d'aides et incitations financières devraient

être intégrés à la plateforme dans le courant de l'année 2016 : de l'auto-rénovation accompagnée, une action incitative pour s'équiper en chauffage au bois et des aides au diagnostic pour les futurs acquéreurs.

Pour contacter la plateforme :

Plateforme Locale Rénovation de l'Habitat (PLRH) Communauté de Communes du Val d'Ille



La Métairie
35520 Montreuil-le-Gast
Tél. : 02 99 69 86 86
Fax : 02 99 69 86 87

> Vie Associative



Déjà la 10^e année pour l'association Saint-Med'ART!

Depuis 2005, l'association Saint-Med'ART invite les artistes des environs à venir les rejoindre dans leur atelier en haut de la salle polyvalente tous les samedis afin d'enrichir leurs différentes compétences de peintres et de sculpteurs au contact des autres. L'adhésion annuelle est modique, c'est avantageux : 40 € pour les peintres et 50 € pour les touche-à-tout (peinture

et sculpture). Il suffit d'apporter son matériel. Au contact des pastellistes, des aquarellistes, de ceux et celles qui manient le fusain, le couteau ou le pinceau avec de l'huile et de l'acrylique, vous progresserez avec leurs conseils dans une ambiance bon enfant. Une fois par mois, si le cœur vous en dit, vous pourrez aussi vous inscrire au cours de sculpture avec Huguette qui vous initiera à la

terre. Les œuvres sont même cuites sur place, après séchage, dans le four prévu à cet effet.

Pour faire connaissance avec les membres de l'association, vous pourrez venir les rencontrer tous les samedis de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 en haut de la salle polyvalente de Saint-Médard-sur-Ille.

Classes 5 de Saint-Médard-sur-Ille le 19 septembre 2015

C'est sous un beau soleil, que les 90 convives ont passé la journée des classes dans la bonne humeur et la convivialité.

Il y a eu tout d'abord, la photo de groupe, avec les plus petits jusqu'aux plus anciens, puis à la demande pour les groupes des dizaines.

L'apéritif offert par la mairie, fût servi dans le jardin devant l'église, où tout le monde a pu retrouver ses conscrits.

Sans oublier la minute de silence et la gerbe déposée au monument aux morts.

Après un bon moment à discuter, il nous fallait bien aller déguster le bon repas qui nous avait été préparé.

Que de bonne humeur, avec toutes ces animations et danses, ainsi spontanément les jeunes sont allés chercher les aînés pour danser. Dans l'après-midi, certains sont restés

jouer à la belote et les autres sont aller faire des parties de palets sous le soleil.

Pour le soir, il était prévu de la galette saucisse et nous étions toujours aussi nombreux pour continuer à faire la fête.

Ce fût une très belle journée, et nous vous attendons tous dans dix ans.

Les organisateurs de la classe 5.



> Vie Associative



Comité des fêtes

Fête communale du week-end du 22 et 23 août 2015.

Malgré un climat peu favorable, de nombreuses personnes se sont déplacées pour déguster cette année encore moules/frites et galettes/saucisses. Le feu d'artifice a pu être tiré avant l'arrivée de la pluie, permettant ainsi aux visiteurs de profiter de ce moment une fois encore apprécié de tous. La pluie s'étant ensuite amplifiée, nous avons malheureusement dû interrompre la soirée avant l'heure prévue.

Et le lendemain matin, la météo toujours aussi capricieuse, nous a conduit à annuler le vide-grenier, pour finalement décider de le maintenir à partir de 10 heures, suite à l'arrivée d'un magnifique soleil. Nous tenons d'ailleurs à nous excuser auprès des premiers exposants que nous avons renvoyés chez eux suite à



la décision d'annuler le vide-grenier. Nous remercions tous les visiteurs pour s'être déplacés le samedi comme le dimanche, malgré des conditions météorologiques peu favorables.

Prochaine manifestation organisée par le Comité de Fêtes : La soupe aux Rois le samedi 23 janvier 2016. Un repas complet avec la traditionnelle galette des rois en dessert, suivi d'une soirée dansante, à l'abri de la pluie dans la salle des fêtes... (sur réservation par téléphone au 02 99 55 54 46).

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les bénévoles qui participent activement au bon déroulement de ces manifestations, sans qui, le Comité des Fêtes ne pourrait pas subsister.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu début février 2016 (la date exacte sera communiquée ultérieurement). Toute personne souhaitant se joindre à nous sera la bienvenue.

*Le Comité des Fêtes
de Saint-Médard-sur-Ille.*

ACSE 175 - Une association de services à l'écoute de la population



Vous avez besoin de quelques heures de ménage, de repassage, d'entretenir votre jardin, faire de la peinture, de la tapisserie, besoin d'un coup de main pour une réception, nettoyer une cave, un espace, pour la manutention d'objets lourds... l'Association Cantonale Solidarité Emploi est là pour vous apporter une solution.

ACSE 175 couvre un territoire composé de 21 communes. Elle est gérée par les élus. Elle est conventionnée par l'État pour l'embauche de personnes en

recherche d'emploi. Ses permanentes, expérimentées en insertion, suivent et mettent les demandeurs d'emploi en relation avec les différentes offres d'activité apportées par les particuliers, les entreprises, les associations, les Mairies... dans le cadre de missions.

ACSE 175 est l'employeur - pas de papier, pas de déclaration d'embauche, l'association s'en charge. A la fin de la mission, une simple facture vous sera envoyée. Des avantages fiscaux accompagnent votre dépense.

Vous êtes un EHPAD, une École Privée, un Cabinet, une Association, nous pouvons intervenir de façon durable ou occasionnelle pour remplacer vos personnels absents ou répondre à vos besoins.

Vous êtes une entreprise du BTP, un artisan, par l'intermédiaire de ZEST BATIMENT, vous pouvez faire appel à nous.

Notre commune de Saint-Médard-sur-Ille soutient et participe activement à la vie d'ACSE 175. Elle vous invite à la solliciter, comme elle le fait dans le cadre des activités municipales.

Pratique :

32 avenue d'Armorique - 35830 Betton
Tél. : 02 99 55 79 80.

Mail : acse175@free.fr

Site internet : acse175.com

Du Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

> Vie Associative

Les fêtes des voisins

Le CFHT (comité des fêtards de la Haute Touche) a réuni 80 personnes le 20 juin 2015 pour la 14^e édition de la fête des voisins!

Au cœur du village autour du four de Mariannick et Alain, joyeuse humeur et rires ont rythmé cette belle journée.

Leur terrain joliment orienté côté sud a permis de monter le chapiteau de Jean-Yves.

Surplombant les bords de la Ménardière, les convives ont pu déguster un classique apprécié : le poulet au four.

Coucou les voisins! La croix de brin et alentours.

Le dimanche 13 septembre a eu lieu notre rencontre annuelle.

Une fois n'est pas coutume, ne dit-on pas! Eh bien, pour la deuxième édition nous avons dû faire notre



fiesta au bourg compte-tenu du temps annoncé.

En effet, à partir de 17 heures il a plu, plus que nous avons bu. La décision de nous retrouver plutôt, c'est-à-dire en mai ou juin pour les années à venir a été prise.

Par «manque d'informations» (pourtant mails, boîte aux lettres, téléphone, bouche-à-oreille...), même l'an dernier la date était fixée, quelques personnes étaient absentes. Nous les prions de bien vouloir nous excuser.

La journée s'est bien passée. En fait le soleil était dans nos cœurs. Pour nous les bretons c'est surtout à cet endroit là qu'il brille le plus (n'y voyez pas une mauvaise blague!)

Même s'il n'y avait pas les 70 convives habituels, la bonne entente était de mise. Cette année des triplés sont venus agrandir notre cercle. Quelle belle journée!

À l'année prochaine.

Les voisins de la croix de brin.



Téléthon

Téléthon : pour renouer avec une tradition médardaise, la commission vie associative souhaite relancer l'élan associatif en faveur du téléthon. En première intention, des boîtes de recueil pour vos téléphones mobiles oubliés ou inutilisés et vos piles usagées, seront à votre disposition dans vos commerces, à la mairie, bibliothèque et à l'école pendant le mois de novembre et décembre. De plus, en lien avec les associations médardaises, une journée festive se déroulera le dimanche 6 décembre dans le bourg (salle des fêtes, salle du conseil) au profit de cette grande cause. Venez nombreux !

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR



> Les Informations

Agenda

• **Dimanche 29 novembre à 12 h :**
Moules-frites organisées par l'association de tennis de table à la salle des sports.

• **Samedi 5 et dimanche 6 décembre de 10 h à 17 h :** Exposition marine à la salle de conseil (maquettes, tableaux de nœuds, bateaux en bouteilles, cartes...).

• **Dimanche 6 décembre :**
- Journée festive en faveur du Téléthon dans le bourg et salle des fêtes.
- Élections régionales à la salle polyvalente (*pensez à votre carte d'identité*).

• **Samedi 12 décembre au matin :**
Le bistrot « La Tête d’Affiche » de S^t-Médard, rouvrira ses portes. Ouvert du mercredi au vendredi de 8 h 30 à 14 h et de 16 h à 19 h 30. Les samedis et dimanches, ouverture toute la journée de 10 h à 19 h. Fermé les lundis et mardis. Animations (spectacles, soirées-jeux...) certains soirs. Café, spectacles, bouquinerie, brocante de jeux et de disques, ce lieu se voudra convivial et ouvert à tous. Carte simple et bonne : petit grignotage prévu pour accompagner les boissons.

• **Dimanche 13 décembre :**
- Élections régionales à la salle polyvalente (*pensez à votre carte d'identité*).
- Fête de Noël par les Korrigans à la salle des sports.

• **Samedi 9 janvier à 11 h :**
Vœux de la municipalité

• **Jeudi 14 janvier :**
Assemblée générale du Club de l’Amitié suivie de la galette des rois à la salle des fêtes.

• **Samedi 6 février :**
Assemblée générale des anciens combattants suivie d’un repas.

• **Samedi 28 février à 11 h :**
Assemblée générale de l’asso 35 des Saint-Médard de France.

• **Samedi 19 mars :**
Carnaval par Les Korrigans à la salle des fêtes.

• **Dimanche 20 mars à 10 h :**
Zumba party par les Korrigans à la salle des sports.

État civil

Naissances

13 juillet, Elie GAUTIER, La Croix de Brin
20 juillet, Maru CORBEL, 15, rue de la Mairie
22 juillet, Jules MONNIER, 21, Clos de la Fontaine
31 août, Candice HAREL, 6, Chemin du Louvre
4 novembre, Lia ADAM MACRI, La Bouftière

Mariages

11 juillet, Nayadé SEVILLA et Yann ANGER, La Landrais
18 juillet, Séverine CHEVILLON et Alain DUBUT, 11 rue de la Mairie

Décès

23 juin, Berthe BIGOT épouse BERTHAULT, Chanteloup, 79 ans
26 septembre, Mireille BOISGERAULT épouse FONTAINE, Les Hautes Bergères, 72 ans

Urbanisme

Permis de construire

JANNEZ – OGER, lotissement des Poiriers, maison individuelle
GAEC MENANT, Patience, bâtiments agricoles
COMMUNE DE SAINT-MÉDARD, 10 rue des Sports, extension et réhabilitation de la salle des sports
LEON Yannick, 3 rue du Pré du Four, modification de la terrasse
RAPINEL Riwanon, lotissement des Poiriers, maison individuelle
VALETTE Emmanuel, lotissement des Poiriers, modification d’ouvertures sur projet maison individuelle

Déclarations préalables

MESNIL Robert, Mouillé, abri camping-car
DENIS Philippe, 8, rue des Ecoles, ravalement de façade
DUPONT Pierre, Les Bergères, remplacement d’ouvertures
BLOT Patrick, 1 rue de la Mairie, clôture
PIERSON Florent, 14 le Roquet, remplacement d’ouvertures
SUCHET Patrick, la Fontaine de Brou, abri de jardin
CORBEL Gwénohé, 6, la Côte, remplacement d’ouvertures
VITEL Pierre-Antoine, La Ratulais, remplacement toiture
RENOUARD Patrick, Les Quatre Chemins, clôture

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Une permanence est assurée par les conseillers municipaux le samedi matin de 10 h 30 à 12 h. Le maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Finances, affaires scolaires et culture : Laurence Moiré - moire@smdsi.fr

Bâtiments et voirie : Romain Lemarchand - lemarchand@smdsi.fr

Assainissement et environnement : Guillaume Boulassier - boulassier@smdsi.fr

Affaires sociales et associations : Régine Ledreux - ledreux@smdsi.fr

Délégué communication : Stéphane Quernec - quernec@smdsi.fr

Délégué travaux : Michel Bulet - bulet@smdsi.fr

Un abonnement sur demande à la lettre d’information en ligne est possible auprès de mairie@smdsi.fr